



ENSEMBLE DES AGENTS SNCF

ACCORD SUR LE PLAN D'ÉPARGNE DE GROUPE (PEG)

L'UNSA SIGNE L'AVENANT

L'UNSA a pris ses responsabilités en signant l'avenant au PEG, mais il ne s'appliquera pas !

Le bureau fédéral de l'UNSA-Ferroviaire a décidé de signer le deuxième avenant à l'accord relatif au plan d'épargne de groupe, qui a été proposé le 18 novembre dernier.

DES AVANCÉES IMPORTANTES POUR LES SALARIÉS

- **L'élargissement** du champ d'application aux filiales Hexafret et Technis et aux filiales dédiées.
- **L'inclusion** de la prime de partage de la valeur (PPV) comme dispositif pouvant alimenter le PEG.
- **L'ajout** de nouveaux fonds d'investissement.

CEPENDANT...

Malgré la signature de l'UNSA-Ferroviaire, cet avenant ne sera pas applicable. En effet, deux autres organisations syndicales représentatives, la CGT et SUD, n'ont pas paraphé cet accord.



LA NON-SIGNATURE DE CGT ET DE SUD EST REGRETTABLE, CAR CELA PRIVE LES SALARIÉS DES NOUVELLES DISPOSITIONS PRÉVUES DANS CET AVENANT. PIRE ENCORE, LES SALARIÉS DES FILIALES HEXAFRET, TECHNIS AINSI QUE DES FILIALES DÉDIÉES NE POURRONT PLUS RIEN VERSER DANS LEUR PEG ! SEULS LE PEG INITIAL ET LE PREMIER AVENANT RESTERONT EN VIGUEUR POUR EUX.



EN BREF LE PEG, C'EST QUOI ?

C'est un système d'épargne très souple pour plus de pouvoir d'achat. Avec l'aide de la SNCF, il vous donne la possibilité de vous constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux. Chaque salarié peut placer son intéressement sur le PEG et bénéficier d'un abondement de l'entreprise. Les sommes sont immobilisées en général pour plusieurs années, sauf retraits anticipés prévus par le législateur (mariage, naissance, achat de la résidence principale, etc.).

